

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 29 JUIN 2018

RESULTAT DES VOTES DES RESOLUTIONS

Nombre total d'actions présentes, représentées ou ayant voté par correspondance :	3.063.351	
Quorum AGO :	772.564	20%
Quorum AGE :	965.705	25%
Nombre total de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance :	5.936.498	
Nombre de titres formant le capital:	4.000.000	
Nombre total de titres ayant droit de vote :	3.862.820	
Nombre total de voix :	6.736.171	

Nombre d'actions présentes, représentées ou ayant voté par correspondance (VPC) : 3.063.351 soit 79,30% des actions ayant le droit de participer au vote.

Nombre de voix des actionnaires présents, ou représentés ou VPC : 5.936.498 soit 88,13% des droits de vote existants.

Nombre d'actionnaires présents, représentés ou VPC : 17.

N°	RESOLUTIONS	POUR		CONTRE		ABSTENTION		%	RESULTAT	
		Voix	%	Voix	%	Voix	%			
AGO	1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus aux administrateurs	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée
	2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée
	3	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et fixation du dividende	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée
	4	Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	DEFAUT DE QUORUM							
	5	Approbation, conformément à l'article L.225-42 du Code de commerce, de l'avenant du 27 novembre 2017 à la convention de <i>management fees</i> conclue entre la Société et sa filiale DRAGUI-TRANSPORTS	5 936 496	100,00					100,00	Approuvée
	6	Approbation, conformément à l'article L.225-42 du Code de commerce, de l'avenant du 27 novembre 2017 à la convention de <i>management fees</i> conclue entre la Société et sa filiale PIZZORNO ENVIRONNEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT	5 936 496	100,00					100,00	Approuvée

AGE	7	Approbation, conformément à l'article L.225-42 du Code de commerce, de la convention de <i>management fees</i> du 27 novembre 2017 conclue entre la Société et sa filiale DEVERRA	5 936 496	100,00					100,00	Approuvée
	8	Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée
	9	Fixation des jetons de présence	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée
	10	Autorisation au conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions	5 871 031	98,90	65 467	1,10			100,00	Approuvée
	11	Nomination de Monsieur François DEVALLE en qualité d'administrateur de la Société	5 871 590	98,91	64 908	1,09			100,00	Approuvée
	12	Approbation des principes et critères de rémunération, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale du Président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée
	13	Approbation des principes et critères de rémunération, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale du Directeur général au titre de l'exercice 2018	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée
	14	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée
	15	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général au titre de l'exercice 2017	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée
16	Modification de l'article 14 des statuts de la Société à l'effet de déterminer les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés conformément aux dispositions de l'article L.225-27-1 du Code de commerce	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée	

17	Mise en harmonies de l'article 15 des statuts de la Société	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée
18	Mise en harmonie de l'article 24 des statuts de la Société avec les dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce relatives à la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée
19	Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires	5 871 590	98,91	64 908	1,09			100,00	Approuvée
20	Mise en harmonie de l'article 4 des statuts de la Société avec les nouvelles dispositions de l'article L.225-36 du Code de commerce	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée
21	Mise en harmonie de l'article 17 des statuts de la Société avec les nouvelles dispositions de l'article L.225-36 du Code de commerce	5 871 590	98,91	64 908	1,09			100,00	Approuvée
22	Mise en harmonie de l'article 18 des statuts de la Société avec les dispositions de l'article 1161 alinéa 2 du Code civil	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée
23	Pouvoirs en vue des formalités	5 936 498	100,00					100,00	Approuvée